

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/9680  
S/11487  
4 septembre 1974  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Vingt-huitième session  
Point 22 de l'ordre du jour  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Vingt-neuvième année

Lettre datée du 4 septembre 1974, adressée au Secrétaire général  
par le représentant permanent par intérim d'Israël auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite aux lettres précédentes de la Mission israélienne concernant les activités terroristes dirigées à partir du territoire libanais contre Israël, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la situation intolérable qui continue de régner au Liban et qui permet aux groupes d'assassins palestiniens appartenant à la prétendue "Organisation de libération de la Palestine", ainsi qu'à d'autres groupes du même genre, d'organiser, de préparer et d'exécuter leurs activités criminelles sur le territoire libanais et à partir de ce territoire contre Israël.

Le 9 août 1974, un patrouilleur de la marine israélienne a intercepté un bateau équipé de terroristes et l'a coulé après un bref combat au large de la côte septentrionale d'Israël, près de la frontière libanaise. L'embarcation coulée a été identifiée comme étant du même type que celle utilisée par les terroristes qui s'étaient infiltrés dans la ville côtière israélienne de Nahariya et avaient tué quatre personnes, le 23 juin 1974. Le bateau coulé était chargé d'explosifs.

Le 3 septembre 1974, à 21 h 30, heure locale, un groupe de quatre hommes en mission de kidnapping et sabotage a été intercepté près de la frontière libanaise sur le plateau d'Idmit, entre les villages de Zarit et Hanita. Deux des terroristes ont été tués au cours d'un échange de coups de feux. Les deux autres se sont enfuis au Liban.

Les documents trouvés sur le corps de ces terroristes ont permis de les identifier comme faisant partie d'une des organisations terroristes. Parmi ces documents se trouvaient des tracts imprimés en hébreu et en anglais demandant la libération de 20 terroristes emprisonnés en Israël. Les terroristes projetaient d'enlever des Israéliens et de les tenir en otages. Des fusils Kalachnikov, des grenades, des munitions et des détonateurs ont été trouvés près des deux corps.

A/9680  
S/11487  
Français  
Page 2

Le 4 septembre 1974, une patrouille israélienne s'est heurtée, près du village de Fasuta, à un autre groupe de terroristes qui s'étaient infiltrés en Israël à partir du Liban, dans la région d'Idmit. Deux terroristes ont été tués au cours d'un échange de coups de feu. Deux soldats israéliens ont été tués, et deux autres blessés.

Comme nous l'avons déjà signalé à d'autres occasions, ces organisations terroristes jouissent d'une pleine liberté d'action et de mouvement au Liban. Elles y coopèrent librement et ouvertement avec d'autres organisations d'assassins, telles que la notoire et prétendue "Armée rouge". Récemment, encore, la presse internationale a publié des détails révélateurs concernant les opérations meurtrières que l'"Armée rouge" organise à partir de Beyrouth. Ces sinistres détails ont été révélés dans les capitales d'Europe et d'Asie à la suite de l'arrestation d'un membre de cette organisation à Paris, le 26 juillet 1974.

C'est donc le Gouvernement libanais qui est responsable de la situation créée par l'existence même d'organisations de terroristes et d'assassins sur son territoire, et des conséquences qui en résultent.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent par intérim  
d'Israël auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,  
(Signé) Jacob BARMORE

-----